

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 décembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3610**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un appartement situé 2 rue des Forces et 13 rue de la Poulallerie

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 28 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mmes Bouzerda, Geoffroy (pouvoir à M. Le Faou), M. Suchet (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 9 décembre 2019**Décision n° CP-2019-3610**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un appartement situé 2 rue des Forces et 13 rue de la Poulaille**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2019-07-26-R-0554 du 26 juillet 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre d'un bien situé 2 rue des Forces et 13 rue de la Poulaille à Lyon 2°, pour un montant de 330 000 €, dont 5 000 € TTC de frais d'agence à la charge du vendeur.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit d'un appartement de 66 m² situé au 3^{ème} étage d'un bâtiment de logements collectifs avec cave portant le numéro 3, représentant le lot n° 22 de la copropriété avec les 10/1 000 du sol et des parties communes générales, bâti sur la parcelle cadastrée AB 56 d'une superficie de 432 m² avec cour intérieure cadastrée AB 91 d'une superficie de 90 m², le tout situé 2 rue des Forces et 13 rue de la Poulaille à Lyon 2°.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour le compte de la Ville qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, dans le cadre du projet de rationalisation et d'extension du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole le bien cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 330 000 € admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) dont 5 000 € TTC de frais d'agence à la charge du vendeur, et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition par préemption, y compris contentieux.

La Ville deviendra propriétaire de ce bien, le jour à compter du jour de la signature de l'acte de vente.

Elle en aura la jouissance à compter du jour où la Métropole en aura elle-même la jouissance, c'est-à-dire à la plus tardive des 2 dates auxquelles sont intervenus le paiement du prix et la signature de l'acte authentique réitérant la préemption ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 9 juillet 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 330 000 € dont 5 000 € TTC à la charge du vendeur, à la Ville, d'un appartement de 66 m² au sein d'un bâtiment de logements collectifs avec cave portant le numéro 3, le tout représentant le lot de copropriété n° 22, bâti sur la parcelle cadastrée AB 56 d'une superficie de 432 m² avec cour intérieure cadastrée AB 91 d'une superficie de 90 m², le tout situé 2 rue des Forces et 13 rue de la Poulaille à Lyon 2°, dans le cadre du projet de rationalisation et d'extension du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 28 janvier 2019, pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et de 10 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4511.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 330 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 décembre 2019.